

LA RUCHE LITTÉRAIRE

ET

POLITIQUE.

DEUXIÈME SÉRIE.

H. EMILE CHEVALIER.—RÉDACTEUR-EN-CHEF.

G. H. CHERRIER.—ÉDITEUR-GÉRANT.

BULLETIN POLITIQUE DU JOUR.

Montréal, Jeudi, 6 octobre, 1853.

Le champ politique est en jachère, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, nous profitons de ce silence momentané dont nous jouissons pour reproduire ici une lettre que nous avons déjà publiée dans plusieurs journaux Canadiens.

“ M. le Rédacteur,

“ Vous voudriez-vous bien nous ouvrir vos colonnes, afin de soumettre au public et au Conseil Exécutif une réclamation pour laquelle nous espérons obtenir gain de cause.

“ Lorsque nous avons ajouté la qualification de *politique* à la première qualification de *littéraire* de la *Ruche*; nous l'avons fait sur l'avis de M. Griffin, secrétaire, qui nous reçut, en l'absence de M. le Directeur Général des postes que nous étions allés trouver à Québec, à l'effet d'obtenir pour notre publication, les franchises postales dont jouissent les autres journaux, tant anglais que français. Outre l'addition de la susdite qualification, nous avons donné dans notre numéro d'août :

“ Premièrement: *Un bulletin politique du jour*, signé, G. H. Cherrier.

“ Deuxièmement: *Une correspondance sur la politique des deux continents*, signée, Jean-Paul.

“ La *Ruche* renfermait préalablement des annonces et paraissait, comme encore aujourd'hui, une fois par mois. Ces conditions remplies suivant la lettre de la loi sur les postes, nous avions légalement la qualité de journal politique, et nous devions être rangés dans la catégorie des journaux qui peuvent passer en Europe francs de port. Mais, parce que M. le Directeur Général des postes n'a pas voulu lire la *Ruche*; ou parce que sa ligne politique ne lui a pas plu; ou parce qu'il a voulu se permettre un caprice de haut dignitaire, les numéros de la *Ruche Littéraire et Politique*, adressés de Montréal en Europe, nous ont été retournés, sur son ordre, de Québec, avec une lettre qui refusait de reconnaître que la *Ruche Littéraire et Politique* remplissait les conditions requises pour obtenir la franchise de port.

“ Alors nous écrivîmes à M. le Directeur Général des postes, en lui envoyant un exemplaire du mois d'août de la *Ruche Littéraire et Politique* et lui priant de constater qu'il possédait toutes les conditions exigées par la loi :

“ Voici sa réponse traduite littéralement :

“ DÉPARTEMENT DES POSTES,

“ Québec, 29 août, 1853.

“ MM.

“ En réponse à votre lettre (sans date), j'ai reçu l'ordre du Directeur Général des postes de vous dire que le numéro de la *Ruche Littéraire* que vous nous avez envoyé pour être soumis à son examen ne peut être considéré que comme un *Magazine* ou *Periodical*—la première page, en partie remplie d'allusions aux conditions requises pour les journaux ne suffit pas pour changer le caractère de votre publication, et lui permettre de passer comme journal ainsi que vous le demandez.

“ Quant au point que vous avez en vue de vous assurer l'envoi par la malle anglaise au taux de papiers-nouvelles, il est difficile de dire jusqu'où le département général des postes en Angleterre transigerait avec la définition légale ordinaire des papiers-nouvelles—savoir: une publication imprimée paraissant au moins une fois par mois et renfermant les nouvelles des événements passés et des annonces—et jusqu'à quel point précisément la substitution d'articles littéraires ou des matières contenues dans un papier-nouvelles, serait tolérée. La forme actuelle de votre publication est celle d'un livre ou pamphlet avec une couverture, et ne contient que quelques lignes d'allusion à ce qui constitue ordinairement la principale matière des journaux. Il n'y a aucun doute que votre publication ne serait pas autorisée à passer, sinon au taux des *Magazines*.”

“ Je suis, MM.,

“ Votre très-obéissant,

“ W. GRIFFIN.

“ Secrétaire.

“ MM. Chevalier et Cherrier,

“ Bureau de la *Ruche Littéraire*,

“ Montréal.

A cette lettre nous répondîmes :

“ Premièrement: que la *Ruche Littéraire et Politique* était une publication imprimée, paraissant une fois par mois;

“ Deuxièmement: qu'elle renfermait des nouvelles des événements passés;

“ Troisièmement: des annonces;

“ Quatrièmement: que la *Ruche Littéraire et*